



Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Bureau du 05 décembre 2023
Comité Syndical du 19 décembre 2023



Travaux Vallées en Champagne

contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

USES A

4 bis avenue Gustave Eiffel

02210 Château-Thierry

03.23.71.102.80



Siège de l'USES A

SOMMAIRE

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
I.1. Cadre réglementaire.....	3
I.2. Le contexte	4
II. PRESENTATION DU SYNDICAT.....	5
II.1. Chiffres clés 2024.....	5
II.2. Le territoire.....	6
III. POLITIQUE DU SYNDICAT.....	7
III.1. Le projet Eau	7
III.2. La politique patrimoniale du syndicat	12
IV. LES ORIENTATIONS DE 2024.....	16
IV.1. Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous.....	16
IV.2. Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'investissements.....	18
IV.3. Limiter au maximum l'augmentation des tarifs.....	20
IV.4. Le mode de gestion : 2024, une année de réflexion et de choix pour les élus.....	22
V. SITUATION FINANCIERE.....	23
V.1. Rétrospective des comptes : évolution des dépenses et recettes 2018-2022.....	23
V.2. Evolution de la capacité financière.....	24
VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2024.....	25
VI.1. Perspectives budgétaires (fonctionnement et investissement)	25
VI.2. Situation de la dette en 2024.....	30
VI.3. Le personnel.....	31
VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE.....	34
VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE 2023-2028.....	35
IX. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	44

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Chaque année, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du bureau et du comité syndical de l'USESA suivant les modalités prévues par la Loi NOTRe.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif est obligatoire.

Ce débat d'orientation budgétaire permet au Président de mettre en relief les orientations stratégiques et les choix budgétaires prioritaires, d'informer sur l'évolution de la situation financière du syndicat.

Ce débat est un préambule pour discuter de l'évolution des principales masses financières qui seront détaillées dans le Budget Primitif 2024.

La loi NOTRe du 07 août 2015 (Loi n°2015-991) a changé les modalités de présentation de ce débat :

- Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- Rapport plus détaillé sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Publication de ce rapport
- Délibération spécifique sur ce débat en comité syndical

Un décret d'application (Décret n° 2016-841) du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les éléments du débat peuvent être regroupés selon 4 axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- La présentation des effectifs de la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 définit de nouveaux éléments à inclure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire : les évolutions suivantes devront être présentées :

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au Budget Primitif, au Compte Administratif et à la disposition du public sur le site internet de l'USESA comme ces dernières années.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie pour l'essentiel sur les conclusions du schéma directeur réalisées en 2020 complété par une mise à jour du schéma directeur adoptée par délibération le 25 avril 2023. C'est l'occasion de présenter les orientations pour l'année 2024 et la prospective technique et financière du syndicat sur les 5 prochaines années.

I.2. LE CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2023, l'USESA est constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes
- La communauté de communes du pays de Valois (CCPV) – 1 commune
- Les communes de Bézu Le Guéry, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Coupru, Crouttes sur Marne, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Épine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Viels-Maisons et Oulchy le Château,

Soit 24 collectivités membres (3 EPCI + 21 communes) représentant un total de 108 communes.

Au 01 janvier 2024, la commune de Breny adhère à l'USESA.

La commune de Pavant, adhérente pour partie jusqu'en 2023, adhère complètement à l'USESA à compter du 01 janvier 2024.

Un audit du service d'eau potable des deux communes a été réalisé en 2023 et a débouché sur deux délibérations de l'USESA le 23 mai 2023 décidant d'approuver l'adhésion de ces deux communes à l'USESA à compter du 01 janvier 2024.

L'arrêté inter préfectoral a été signé le 26 octobre 2023 par les services de l'état confirme la prise d'effet de l'adhésion au 01 janvier 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, l'USESA sera constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes
- La communauté de communes du pays de Valois (CCPV) – 1 commune
- Les communes de Bézu Le Guéry, Breny, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Coupru, Crouttes sur Marne, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Épine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Viels-Maisons et Oulchy le Château,

Soit 25 collectivités membres (3 EPCI + 22 communes) représentant un total de 109 communes.

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

⇒ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV

⇒ des délégués des 22 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué au 01 janvier 2024 de :

→ **107 délégués dont :**

- **68 titulaires**

- **39 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les 5 secteurs sont des instances de représentation des communes mais n'ont pas de fonction électorale.

Ils correspondent à un découpage géographique du territoire et à la structuration historique des réseaux d'eau potable du Syndicat.

Une réflexion sera menée en 2024 par les élus sur une nouvelle organisation de réunions de secteur permettant d'associer de façon plus efficace les communes pour continuer d'avoir des liens proches du terrain et discuter des attentes des abonnés et des élus.

Administration

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chacun des membres à raison de :

- Pour les EPCI :
 - .1 délégué titulaire pour 1500 habitants sur la base du dernier recensement de population
 - .1 délégué pour la fraction suivante
 - .1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires
- Pour les communes :
 - .1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CARCT (79 communes)	35	12
CCRV (7 communes)	10	4
CCPV (1 commune)	1	1
Communes (22 communes)	22	22
TOTAL	68	39

II. PRESENTATION DU SYNDICAT

II.1. CHIFFRES CLES 2024

L'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne a été créée en 1964 pour gérer un contrat de Délégation de Service Public englobant ses syndicats fondateurs.

Elle est devenue l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A) le 1^{er} janvier 2008 par la fusion/absorption de ses syndicats fondateurs.

Les chiffres clés 2024 de l'USESA sont les suivants :

109 communes
83 410 habitants
37 354 abonnés
34 ressources (27 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
80 réservoirs d'une capacité de 32 650 m ³
1 385 Km de longueur de canalisation principale
180 Km de longueur de branchements
4.7 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts adhérente depuis le 01 janvier 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

II.2. LE TERRITOIRE

Le territoire de l'USESA est situé au carrefour des régions Hauts de France, Grand Est et Ile de France.

Sa superficie est d'environ 1164 km² pour 83 410 habitants soit une densité de 71.6 habitants/km².

C'est une densité de population faible, identique à celle du département de l'Aisne (73 habitants/km²) et sensiblement inférieure à celle de la France (97 habitants/km²).

Ce territoire est essentiellement rural, seules les villes de Château-Thierry et de Villers-Cotterêts présentent un caractère urbain avec une densité supérieure à 100 habitants par km², la densité pouvant descendre en dessous de 10 habitants/km² pour certaines communes.

Les plateaux et les coteaux de la Brie et de l'Omois sont traversés par les vallées de la Marne, de l'Ourcq et leurs affluents.

Ce territoire rural, vallonné et étendu nécessite un linéaire de canalisations très important (réseau de 1385 kilomètres avec un ratio de près de 40 mètres par abonné), un grand nombre de réservoirs et de stations de reprise pour desservir l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de l'USESA a les caractéristiques géographiques d'un service d'eau rural mais il dessert le nombre d'habitants d'un service d'eau urbain (83 500 habitants). Dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants de l'Observatoire de l'eau, il se trouve comparé à des services d'eau souvent constitués d'une seule agglomération avec un réseau bien plus court et beaucoup moins d'ouvrages.

III. POLITIQUE DU SYNDICAT

La politique du syndicat est présentée dans les chapitres suivants. Cette présentation déjà faite les années précédentes a été mise à jour.

La mission de l'USESA, définie par ses élus, est de mettre à disposition de ses abonnés en permanence une eau potable de qualité en quantité suffisante et de maintenir son patrimoine en bon état sans en reporter le coût sur les générations à venir.

III.1. LE PROJET EAU

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est dotée des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.

III.1.1. Axes stratégiques

Cette politique de service public de l'eau potable de l'USESA, mise en place par les élus, s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.
- Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales
- Contrôle de la Délégation de Service Public
- Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement
- Aides sociales et coopération décentralisée

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.

Ses caractéristiques font de l'USESA un acteur essentiel de l'eau potable au niveau départemental.

La politique patrimoniale mise en place s'appuie sur le schéma directeur de 2020 complété par une mise à jour du schéma directeur adoptée par délibération le 25 avril 2023.

Grace à cet outil, un plan d'investissement pluriannuel (PPI), fil conducteur de ses opérations structurantes pour la période 2023/2028, a été délibéré par les élus en novembre 2023.

Les opérations consistent principalement à réaliser des sécurisations entre les différents secteurs pour sécuriser la desserte des abonnés en quantité, et pour suppléer les ressources présentant des problèmes de qualité, en particulier les ressources des nouvelles communes parfois de qualité fragile.

L'objectif est de sécuriser l'ensemble des abonnés du territoire de l'USESA par l'ensemble de ses principales ressources (eaux superficielles issues de la Marne et ressources souterraines).

Le prélèvement dans les eaux de surface représente environ qu'un quart des volumes prélevés et les ressources souterraines représentent donc la majorité des prélèvements.

L'objectif des élus est de conserver l'exploitation des ressources d'eaux souterraines les plus productives et ne présentant pas de problème de qualité.

Le schéma directeur s'accompagne d'un programme annuel de renouvellement des réseaux et de rénovation des ouvrages.

L'objectif est de renouveler chaque année 1 % du linéaire de canalisation (environ 14 kilomètres) et les branchements présents sur ce linéaire.

Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et ainsi établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.

La réhabilitation complète d'un réservoir est également programmée tous les ans sur cette mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

Le programme de réhabilitation résulte de l'inspection de l'ensemble des ouvrages réalisés en 2016 qui a permis à l'USESA de faire un point « 0 » et de connaître l'état précis de ses ouvrages.

Ces visites d'inspection se font régulièrement à un rythme défini suivant l'état de l'ouvrage.

Une cotation des ouvrages en fonction de différents critères techniques et de la population desservie est mise en place pour permettre de bâtir un programme de réhabilitation performant.

L'implication du personnel de l'USESA dans ces inspections, dans les études et dans le suivi des travaux permet au syndicat de connaître son réseau, ses ouvrages et ses abonnés, et de parfaire la connaissance de son patrimoine ce qui se traduit par un très bon indice de connaissance (ICGPR).

Des outils de gestion assurent la mise à disposition, la conservation et le partage de cette connaissance.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupement de commande « poteaux d'incendie » (budget annexe) aide les communes adhérentes à exercer cette compétence qui reste la leur. L'amélioration du parc des hydrants permet de proposer **une baisse importante du tarif de cotisation à 1.65 €/habitants en 2024** pour chaque commune adhérente à la convention.

b. Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales

L'USESA dispose de 34 ressources et 24 sites de production.

L'objectif est de protéger l'ensemble de ses ressources pour délivrer durablement à l'ensemble des abonnés une eau de bonne qualité.

Pour atteindre cet objectif, deux démarches parallèles et complémentaires sont mises en place :

- Une réglementaire : l'USESA s'attache à ce que chaque site de production ait son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Une volontaire : démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire

L'USESA a notamment engagé cette démarche sur les sites ayant des problèmes de qualité dont certains font partie de la liste des captages « Conférence environnementale » : l'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses sur ces aires.

Une étude de vulnérabilité des ressources a été réalisée dans le cadre du schéma directeur et de son complément ce qui permet de cibler les éléments pertinents pour améliorer leur protection.

Ces démarches environnementales sont complétées par une communication auprès des écoliers (demi-journées d'information en classe sur le petit cycle de l'eau) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau potable).

La réalisation en 2020 d'un parcours pédagogique sur le petit cycle de l'eau sur le site même du siège de l'USESA inauguré en 2021 permet de développer les actions de communication et de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable.

c. Contrôle de la Délégation de Service Public

Pour vérifier la mise en œuvre des obligations contractuelles du contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a mandaté un bureau d'étude. Il vérifie chaque année le Rapport Annuel du Délégué et participe à des comités de pilotage trois fois par an avec le délégataire pour faire le point sur son activité. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des thèmes à aborder a été contractualisé par avenant.

Une commission de suivi financier a été mise en place en 2018 et produit un rapport annuel. Ce rapport annuel est présenté aux élus du bureau et du comité syndical et est joint au budget.

Ce contrôle administratif et financier est complété par un contrôle technique au quotidien réalisé par les services de l'USESA sur l'activité proche du terrain.

Des réunions ont lieu une fois par mois entre l'USESA et le délégataire pour faire le point sur les dossiers courants.

Un suivi particulier des îlots concessionnaires (travaux d'investissement) est réalisé, avec des réunions de chantier et la remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés.

Le suivi de la clientèle s'intéresse particulièrement aux impayés qui augmentent tous les ans.

d. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

L'USESA réalise depuis plusieurs années une prospective financière dont une mise à jour est incluse dans ce ROB.

Ces outils permettent d'avoir une vue globale de l'évolution des finances à court et moyen terme en prenant en compte le schéma directeur et l'application des lois et réglementations qui ont une influence importante sur la situation financière de l'USESA.

Cette gestion maîtrisée est permise par la tarification uniformisée du prix hors taxes de l'eau potable depuis fin 2011 sur l'ensemble des communes du territoire.

Les nouvelles communes adhérentes à l'USESA depuis le 1^{er} janvier 2021 bénéficient d'un lissage de leur prix de l'eau potable jusqu'en 2026.

A partir du 01 janvier 2027, le prix hors taxes de l'eau potable sera identique sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

Les conclusions du schéma directeur associées à la prospective financière ont permis aux élus du comité syndical de voter en décembre 2020 une baisse importante du prix de l'eau potable de 18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) soit une baisse de 30 € H.T sur une facture type de 120 m³.

Le taux d'endettement du syndicat est faible (moins de 2 années) et des emprunts anciens seront bientôt complètement remboursés. Pour maintenir ses investissements sur le renouvellement courant comme sur les opérations structurantes, l'USESA pourra à l'avenir recourir sans difficultés à l'emprunt sans augmenter le prix de l'eau.

2 emprunts de 2 M€ chacun ont été contractés en 2022 auprès de la banque des territoires dans le cadre du dispositif aquaprêt.

La prospective 2023-2028, insérée en fin de document, conclut que des prêts devront être réalisés ces prochaines années pour permettre la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement projeté.

e. Aides sociales et coopération décentralisée

La DSP signée en 2013 prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement sociales. Un compte spécifique, abondé annuellement de 20 000 € par le délégataire vient aider le paiement des factures pour les abonnés les plus précaires.

La DSP sur la commune de Villers-Cotterêts abonde ce compte de 3 000 € annuellement depuis 2022. Des ajustements ont été pris dans l'avenant n°11 du contrat de DSP en novembre 2023 pour arrêter d'abonder ce compte de 20 000 € par an à compter de 2024 avec la volonté dans un premier temps d'utiliser le solde important existant jusqu'à la fin du contrat.

Depuis 2013, le tarif du délégataire comporte une 1^{ère} tranche entre 0 et 30 m³ avec un prix au mètre cube moins élevé que les autres tranches dans le cadre d'un tarif social.

Pour promouvoir l'accès à l'eau pour tous dans les pays en voie de développement, l'USESA budgète 10 000 € par an pour aider des associations humanitaires.

III.1.2. Résultats obtenus

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine

L'indice de connaissance et de gestion du patrimoine est passé de 40 points en 2013 à 109 points en 2022 sur un total maximum de 120 points.

Cet indicateur montre que l'USESA connaît très bien son patrimoine.

La mise en place de l'ensemble des outils et des documents nécessaires au bon fonctionnement du syndicat permet de conserver et de parfaire cette connaissance d'année en année.

L'USESA a renouvelé 1.27 % de ses canalisations en moyenne sur les 5 dernières années. L'objectif de 1% de renouvellement, intégré dans le contrat de Délégation de Service Public en parallèle aux taux de rendement imposés au délégataire, est largement respecté.

La réhabilitation préventive des ouvrages a commencé depuis 2017 et 18 ouvrages ont été réhabilités structurellement depuis 2010.

c. Une politique environnementale avec la protection des ressources

Pour les démarches réglementaires sur les captages, l'ensemble des ressources ont un arrêté de DUP signé. Pour les démarches volontaires sur les AAC, les plans d'actions se poursuivent et permettent de sensibiliser les acteurs des aires d'alimentation. L'USESA agit sur le long terme pour limiter la diffusion des différents polluants.

Les démarches de communication de l'USESA touchent de plus en plus d'acteurs locaux avec plusieurs centaines de classes visitées depuis l'origine du projet, plusieurs centaines de personnes présentes lors des ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l'eau ». Des interventions ponctuelles au cours de forum et auprès de la Croix Rouge française incitent également à la bonne gestion de l'eau potable.

d. Contrôle de la Délégation de Service Public

Le dispositif de contrôle régulier sur l'ensemble des obligations contractuelles du délégataire fonctionne.

Les compteurs de sectorisation et la télérelève des compteurs sont mis en place et opérationnels.

Le renouvellement des branchements en plomb suit le planning contractuel et les élus le surveillent particulièrement.

Le délégataire produit, à chaque COPIL, l'ensemble des éléments demandés ce qui permet de suivre la réalisation du renouvellement programmé au cours du contrat.

Les Rapports Annuels du Délégataire sont remis avant la date réglementaire ce qui permet une analyse complète de ce document.

e. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

L'USESA a réalisé des emprunts en 2022 pour maintenir sa politique d'investissement sans recourir à l'augmentation du prix de l'eau.

L'USESA a un prix de l'eau plus élevé que la moyenne nationale, mais son prix a diminué depuis 2020 réduisant l'écart avec cette moyenne nationale qui, elle, augmente.

Au niveau social, le compte dédié à la solidarité n'est utilisé qu'à 50 % de sa masse financière malgré les nombreuses interventions de l'USESA auprès des communes et des organismes compétents.

Pour les aides accordées dans le cadre la coopération décentralisée, les associations humanitaires qui les ont sollicitées remettent un dossier technique et financier à l'issue de chaque opération et une présentation en est faite au comité syndical.

III.1.3. Partage avec les acteurs

a. Elus

Le Rapport d'Orientation Budgétaire expose la politique de l'USESA et ses actions. Il est envoyé à l'ensemble de nos adhérents et à l'ensemble des communes de notre territoire.

Le rapport annuel (RPQS) et le rapport d'activité sont envoyés et présentés à l'ensemble des délégués et des maires du territoire lors des réunions annuelles de secteur, sont également consultables sur le site internet de l'USESA

b. CCSPL

Une réunion annuelle de ce comité est organisée pour présenter le RPQS et les programmations du syndicat. Les élus de l'USESA ont la volonté de développer les rencontres avec ce comité au-delà des obligations réglementaires. Des rencontres thématiques permettent aux membres de ce comité de bien comprendre le fonctionnement et les orientations de l'USESA, pouvoir donner leurs avis et contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement du syndicat.

Depuis septembre 2022 et avec le changement des textes réglementaires sur cette commission, les élus ont décidé de regrouper la CCSPL et la commission des usagers pour ne former qu'une seule commission CCSPL dans le but d'élargir cette commission et d'avoir des discussions constructives.

c. Acteurs du territoire (abonné, industriel, agriculteur, ...)

La communication est essentiellement déployée lors des actions entreprises dans le cadre des AAC, et aussi des ateliers sur l'utilisation de l'eau potable, ou des visites des installations de l'USESA.

Les élus de l'USESA souhaitent développer la communication auprès des abonnés au travers de la CCSPL et par la mise à disposition d'informations sur l'activité du syndicat sur différents supports.

Des bulletins d'information sur différentes thématiques sont envoyés à l'ensemble des abonnés avec les factures semestrielles.

L'USESA souhaite communiquer auprès des abonnés pour se faire connaître et bien différencier son rôle et ses actions de ceux du délégataire.

d. Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

L'AESN informe l'USESA des politiques générales sur l'eau potable mises en place sur son territoire et également sur l'ensemble du territoire national.

La politique du syndicat, déterminée par ses élus, suit ces directives qui se retrouvent dans les nombreux dossiers de demande d'aide déposés auprès de l'AESN.

Des rencontres ont lieu régulièrement au cours de la mise en place des AAC et plus généralement autour de la protection des ressources.

Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) expérimental 2019-2024 a été signé avec l'AESN et 5 collectivités de la Marne le 30 août 2019.

L'objectif des élus est de répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité des programmes de l'AESN pour obtenir le maximum d'aides.

III.1.4. Mise en œuvre de cette politique

La mise en œuvre de cette politique a débuté avec l'adoption du schéma directeur en 2009 et se poursuit avec le schéma directeur de 2020 et ses mises à jour.

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est structurée, en constituant une équipe de collaborateurs compétents et en se dotant des outils nécessaires pour atteindre les objectifs choisis par ses élus.

De 2009 à 2020, l'USESA a réalisé la plus grande partie du schéma directeur délibéré en 2009.

Le nouveau schéma directeur délibéré en mars 2020 établit la feuille de route pour les dix prochaines années.

Les changements législatifs issus de la Loi NOTRe élargissent le périmètre de l'USESA. Le schéma directeur de 2020 et ses mises à jour prennent en compte l'ensemble des communes adhérentes au 01 janvier 2023.

III.2. LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU SYNDICAT

III.2.1. Orientations, objectifs, moyens alloués, plan d'actions, indicateurs de suivi et de résultats

a. Orientations

La stratégie patrimoniale de l'USESA consiste à la fois à réaliser les investissements de son schéma directeur, à entretenir et renouveler les ouvrages et le réseau existants.

Les objectifs majeurs de cette stratégie sont :

- La qualité de l'eau distribuée
- La continuité de service
- La maîtrise de l'environnement des ressources
- La pérennité des installations

La stratégie de renouvellement prend en compte la durée des amortissements pratiqués (70 ans pour les canalisations et 40 ans pour les ouvrages).

Les taux de renouvellement de ces dernières années sont de l'ordre de 1.3% soit un renouvellement des canalisations tous les 85 ans.

Mais l'USESA est bien consciente que certaines parties de son réseau seront usées et devront être renouvelées bien avant ce terme : le renouvellement est ciblé sur les secteurs les plus fragiles.

Concernant les ouvrages, le rythme jusqu'en 2022 est de réhabiliter tous les 2 ans un réservoir sur lequel des problèmes structurels ont été constatés, ce rythme a évolué depuis 2023 avec la réhabilitation complète d'1 ouvrage par an jusqu'en 2028 (fin du PPI actuel).

La mise en place du schéma de distribution a permis d'identifier les zones fragiles et le degré d'urgence. Les ilots concessifs du contrat de DSP (mise en place de plus de 100 compteurs de sectorisation, télérelève des compteurs) ont aussi pour objectif de réduire les pertes en eau, en détectant et en réparant plus rapidement les fuites.

La volonté des élus de l'USESA est de ne pas faire supporter le coût du vieillissement de son patrimoine aux générations futures.

b. Objectifs

- Avoir une eau distribuée conforme sur tout le territoire tout le temps
- Investir pour conserver un patrimoine en bon état avec un programme de travaux pluriannuel
- Suivre l'état des réservoirs et agir avec des travaux préventifs avant que des problèmes structurels n'apparaissent (curatif) et augmentent le coût des opérations
- Avoir un arrêté de DUP signé sur l'ensemble des captages

c. Moyens alloués

- Comité de Pilotage pour suivre le contrat de DSP
- Un service environnement pour la préservation de la ressource
- Un service technique pour suivre l'état des ouvrages
- Mise à jour du schéma directeur pour avoir un état des lieux du patrimoine de l'USESA et faire ressortir les problématiques et les besoins
- Comité de pilotage pour suivre cette mise à jour
- Mise à jour du schéma de distribution
- Pose de compteurs de sectorisation et des pré localisateurs de fuite
- Télérelève des compteurs
- Plateforme extranet pour suivre l'évolution des fuites et les interventions sur le réseau et ouvrages

d. Plan d'actions

- Suivi des indicateurs mis en place dans la DSP
- Mise en œuvre d'un diagnostic global pour la mise à jour du schéma directeur
- Organisation de réunions de secteur avec les différentes communes pour appréhender le programme des travaux
- Suivi des dispositions réglementaires incluses dans les DUP
- Visites des ouvrages

Ces visites sont réalisées par les techniciens de l'USESA pour mettre à jour les fiches d'ouvrages et suivre leur évolution.

Un tableau récapitulatif des actions réalisées et à mener pour entretenir les ouvrages recense l'ensemble des remarques faites lors des visites d'ouvrages. Ce tableau est mis à jour suivant la réalisation des travaux préventifs ou de réhabilitation des ouvrages

- Programme pluriannuel de travaux courants
Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.
- Marchés de travaux de renouvellement des réseaux réalisés en interne avec appui ponctuel de maître d'œuvre

e. Indicateurs de suivi et de résultats

- 3 réunions annuelles du COPIL pour suivre les renouvellements réalisés par le délégataire et l'ensemble des indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale
- Arrêtés préfectoraux de DUP signés pour l'ensemble des ressources
- Suivi de la mise à jour des plans sur extranet
- Suivi des lavages annuels de cuves effectués par le délégataire, tous les réservoirs sont lavés annuellement / l'USESA profite de ces lavages pour visiter l'intérieur des cuves
- Suivi du renouvellement des branchements en plomb
- Réponse aux documents d'urbanisme
- Suivi du tableau des fuites

III.2.2. Priorisation des investissements sur le territoire

a. Travaux courants

Pour le patrimoine enterré :

- 2 réunions de concertation annuelles avec le délégataire pour connaître les besoins et problématiques sur le réseau
- Analyse du suivi des fuites sur les dernières années
- Analyse des contraintes en cas de casse d'un réseau en prenant en compte le nombre d'abonnés touchés
- Prise en compte des réunions de secteur pour mettre en corrélation le programme des travaux avec les programmes communaux et départementaux
- Prise en compte de divers critères pour l'établissement du programme travaux (budget, nombre de fuites, problématique réseau, travaux de tiers...) avec un système de cotation
- Choix proposé par la commission travaux de l'USESA

Pour le patrimoine visible :

- Visite périodique de l'ensemble des ouvrages du syndicat
- Mise à jour des fiches d'ouvrages
- Tableau de synthèse des prestations sur les ouvrages avec notation suivant des critères définis
- Choix des réservoirs à réhabiliter défini par l'importance des travaux liés à l'étanchéité des cuves et aux équipements de sécurité

b. Travaux du schéma directeur et diagnostic

Les travaux du schéma directeur reposent principalement sur des sécurisations et la création d'ouvrages.

La priorisation a été faite à l'issue de l'étude par la réalisation d'un planning pluriannuel de travaux avec différentes thématiques (sécurisation, préservation de la ressource...).

III.2.3. Investissements prévus pour les 5 prochaines années

La programmation pluriannuelle des investissements est faite jusqu'en 2028 et repose sur les conclusions du schéma directeur.

Cette programmation des investissements jusqu'en 2028 se retrouve dans la prospective financière incluse dans ce rapport et également dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable de l'USESA.

Elle offre une perspective à moyen terme pour la définition des budgets nécessaires.

Cette prospective a été mise à jour en 2023 avec l'insertion des conclusions de l'étude du complément du schéma directeur et plus précisément des actions à mener sur les 8 communes ayant adhéré à l'USESA en 2021 et 2023.

IV. LES ORIENTATIONS DE 2024

L'ensemble des abonnés de l'USESA a pu être alimenté en eau potable en permanence pendant l'année 2023 et cela malgré la sécheresse jamais vue qui a touché notre pays ces 2 dernières années. Cela reste l'objectif primordial de l'USESA.

Les orientations de l'année 2024 sont les suivantes :

- **Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements**
- **Limiter au maximum l'augmentation des tarifs**
- **Le mode de gestion : 2014, une année de réflexion et de choix pour les élus**

IV.1. PROTÉGER LES RESSOURCES DE L'USESA POUR DISTRIBUER UNE EAU DE QUALITÉ A TOUS

- **Protéger les ressources de l'USESA**

→ Les DUP

Chaque site de production doit avoir son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signé et son application vérifiée sur le terrain.

En 2024, tous les sites de production auront leur arrêté de DUP signé.

→ Les AAC

L'USESA lance des démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire et suivre les plans d'action sur toutes les ressources connaissant des problèmes de qualité avec comme objectif de maîtriser les pollutions diffuses.

14 démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire sont en cours dont les dernières lancées sur Fère en Tardenois et Brécý/ Coincy (démarrage de la 2^{ème} phase en 2024)

→ La Sensibilisation et communication auprès des écoliers (visite du parcours pédagogique, classe d'eau) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau potable).

En 2023, les démarches de communication de l'USESA touchent de plus en plus d'acteurs locaux avec 43 classes visitées (près de 350 classes depuis l'origine du projet), plus de 120 personnes présentes lors des ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l'eau » (825 personnes participantes depuis l'origine des ateliers). Des interventions ponctuelles au cours de forum et auprès de la Croix Rouge française et les CCAS incitent également à la bonne gestion de l'eau potable.

L'ensemble de ces interventions tant en milieu scolaire que vers les abonnés est poursuivi en 2024.

→ Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE)

Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l’approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE réalise une étude des dangers et des risques et définit un plan d’actions adapté dans une démarche d’amélioration continue.

Cette étude longue aboutit à un programme d’actions et sera suivi d’une vérification de son efficacité.

En 2022, ce plan de sécurisation sanitaire a été réalisé sur les unités de distribution (UDI) de Château-Thierry et d’Essômes sur Marne afin d’étudier à la fois des ressources superficielles et souterraines.

En 2024, ce plan est étendu à l’ensemble du territoire de l’USESA de façon à respecter les échéances réglementaires en juillet 2027 pour les ressources et en janvier 2029 pour la production et la distribution d’eau englobant le prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution des eaux destinées à la consommation humaine jusqu’en amont des installations privées de distribution.

Les travaux inscrits dans les conclusions du PGSSE des unités de distribution (UDI) de Château-Thierry et d’Essômes sur Marne seront réalisés en 2024 avec un montant de 100 000 € TTC budgété.

→ Les diagnostics et entretien des ressources

C’est une volonté affirmée des élus de pérenniser les ressources souterraines productives et de qualité de l’USESA.

En 2023, les ressources souterraines des communes ayant adhéré à l’USESA depuis 2021 ont été diagnostiquées pour déterminer leur capacité de production et ainsi mieux appréhender le volume d’eau potable disponible sur chacun des secteurs.

Les conclusions montrent que la productivité actuelle est maximale pour la plupart des ressources et que peu de travaux sont à prévoir sur celle-ci.

Ces travaux d’entretien seront engagés en 2024.

→ L’amélioration de l’accès à l’eau pour tous et la mise en œuvre d’un diagnostic territorial

La directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dite « eau potable », publiée au Journal officiel de l’Union européenne, le 23 décembre 2020, a été transposée par l’ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l’accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Elle impose la réalisation d’un diagnostic territorial permettant de prendre les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l’accès de toute personne à l’eau destinée à la consommation humaine. Pour cela, l’USESA devra identifier sur son territoire les personnes n’ayant pas accès, ou ayant un accès insuffisant, à l’eau potable ainsi que les raisons expliquant cette situation. Ce diagnostic territorial devra porter sur l’intégralité de la population présente sur les territoires. Il fera l’objet d’une mise à jour régulière, au moins tous les six ans, qui tiendra compte des signalements de situations relatives à un accès inexistant ou insuffisant à l’eau potable.

Ce diagnostic territorial doit être réalisé au 1er janvier 2025 réglementairement.

Une loi de finance viendra déterminer la compensation financière résultante de l’accroissement des charges liées à ces nouvelles obligations.

- Distribuer une eau de qualité

→ Le traitement des métabolites de pesticides

Depuis le début de l'année 2021, des nouvelles molécules de pesticides sont recherchées lors des analyses de l'ARS suite à une directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener la teneur des métabolites des pesticides recherchées dans la limite réglementaire.

En 2023, une étude extérieure sur les ressources touchées par les métabolites de la chloridazone a permis de définir, confirmer les solutions envisageables (dilution, interconnexion, usine de traitement, abandon, ...) et le coût de ces solutions sur les sites suivants : Chézy sur Marne, Epaux-Bézu, La Ferté Milon / Marolles, Torcy en Valois, Saint Quentin sur Allan et Haramont.

Avec la recherche de nouveaux métabolites de pesticides (métabolites de la chlorothalonil, PFAS), cette 1^{ère} étude doit être complétée par une nouvelle étude en 2024 pour vérifier que les solutions proposées sont toujours viables pour le traitement de l'ensemble des molécules recherchées.

Les informations sur ce sujet ont été faites plusieurs fois au cours de l'année 2023 aux élus lors des réunions des bureaux, des comités syndicaux et des secteurs et se poursuivront en 2024. Elles sont aussi disponibles pour nos abonnés sur notre site Internet.

→ La poursuite des actions inscrites dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Le montant des opérations inscrites dans ce contrat s'élève à plus de 24 M € sur les 6 années. (2019-2024)

Les opérations inscrites en 2024 s'élèvent à un montant d'environ 2 M€ et les principales sont :

- Réhabilitation de canalisation
- Réfection de réservoir
- Réhabilitation de l'usine de Fère en Tardenois

IV.2. REALISER LES OPERATIONS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

→ Renouvellement des réseaux

Le programme de travaux délibéré par le comité syndical en Novembre 2023 prévoit la réalisation de 4 opérations de travaux de renouvellement courants pour un montant estimé de 1.1 M€ H.T.

En continuité de l'année 2023, le taux de renouvellement baisse.

Le montant total alloué pour les travaux de renouvellement de réseaux reste le même que les années précédentes mais l'opération de renouvellement à Chateau-Thierry entre l'usine de plaine et le réservoir des chesneaux avec la pose d'une canalisation de diamètre 500 pèse fortement sur les finances du syndicat avec un coût de renouvellement de plus de 1 me par kilomètre de réseau.

- Taux de renouvellement 2024 projeté = 0.65 %
- Taux moyen de renouvellement 2020/2024 projeté = 1,11 %

Un programme de travaux en 2024 à hauteur de plus de **13.6 M€ TTC** est inclus dans la prospective financière qui est jointe à ce rapport.

Les principales opérations présentées dans le chapitre précédent seront réalisées en recherchant le maximum d'aides auprès des partenaires comme l'agence de l'eau.

L'USESA utilise également une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à 1.72 M€ HT.

La répartition est la suivante :

Renouvellement réseau Travaux, raccordements, accords-cadres	850 000 €
Réhabilitation Réservoirs 1 réservoir par an, travaux de rénovation et de sécurisation	470 000 €
Marché à bon de commande	250 000 €
Travaux d'exploitation	50 000 €
Travaux suite au diagnostic des ressources	100 000 €
Total H. T	1 720 000 €

L'ensemble de ces éléments montre que les élus continuent d'investir pour conserver le patrimoine en bon état.

Aujourd'hui, l'USESA a les infrastructures capables de secourir par une autre ressource 95% de ses abonnés en cas de défaillance de leur ressource habituelle.

La sécurisation en eau potable est une préoccupation majeure des élus et nécessite des investissements importants. Le plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2028 démontre cette volonté de sécuriser rapidement l'ensemble des abonnés de l'USESA en ne se limitant pas au mandat électoral en cours.

→ **Interconnexion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier**

Le démarrage des travaux est prévu début 2024.

Ces 2 communes sont actuellement alimentées par de l'eau achetée en gros et provenant de la ressource de Chamigny.

Ces travaux consistent à alimenter ces 2 communes par de l'eau venant de l'USESA et plus particulièrement par la station de Torcy en Valois.

La mise en service devrait être effective en milieu d'année 2024.

→ **Sécurisation des communes de Coincy et Brécy**

L'étude est en cours et les travaux devraient démarrer pendant l'été 2024.

→ **Pose d'une canalisation entre l'usine de la plaine et le réservoir des Chesneaux à Château-Thierry**

La canalisation entre ces 2 réservoirs est stratégique pour le syndicat puisqu'elle permet d'alimenter une partie importante de la commune de Château-Thierry et la partie nord du secteur du Surmelin.

Cette conduite permet également de secourir les secteurs de Saint Gengoulph, Tardenois, Villers-Cotterêts.

Les travaux démarreront début 2024 pour une durée de 16 mois.

→ **Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois**

Le marché est prêt à être notifié mais la détection de métabolites du chlorothalonil dans les eaux brutes nécessite de vérifier si le process retenu est adéquat avec l'élimination de ces molécules.

Un diagnostic précis des ressources et une conclusion avec le mitigeage et ou l'abandon de ressource est nécessaire avant de commencer ce marché.

Les travaux sont programmés en 2024.

→ **Etude d'une usine de traitement des pesticides des eaux provenant des puits souterrains de Chézy sur Marne**

IV.3. LIMITER AU MAXIMUM L'AUGMENTATION DES TARIFS

- **Part syndicale :**

Une formule de révision propre à l'USESA a été délibérée par le comité syndical de l'USESA le 08 novembre 2022.

L'application de cette formule de révision entraîne une hausse de la part syndicale de l'USESA de 3.06 % au 01 janvier 2024.

A l'écoute des conclusions de la prospective financière du schéma directeur 2023-2028, les élus ont exprimé leur volonté d'appliquer une hausse de 1.5 % sur les facturations au lieu des 3.06 % calculée par la formule de révision des prix sur la part syndicale pour l'année 2024.

L'indexation sur le prix de l'eau en 2024, de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ + 0.27 € sur l'abonnement

⇒ + 0.0122 € sur le m³

⇒ soit une augmentation de 1.74 € /an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 de la part syndicale sont les suivants :

	01/01/22	01/01/23	01/01/24	% évolution 2023-2024
Abonnement annuel (€)	17,24	17,9589	18,2283	1,5%
Consommation (€/m³)	0,7825	0,8151	0,8273	1,5%
Tarif pour 120 m³ (€)	0.93	0,96	0,98	1,5%

Tarifs des communes adhérentes depuis 2021

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2024									
Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS- MAISONS	BRENY	PAVANT
Part fixe annuelle (abonnement)	16,5602	18,2283	18,2283	12,5627	16,8377	12,5627	18,2283	7,0000	12,0000
Part variable / m ³	0,6294	0,8076	0,8109	0,5163	0,6143	0,5163	0,6497	0,1000	0,3200

- Part délégataire :

L'augmentation du tarif du délégataire est donnée par l'application de la formule de révision intégré au contrat de DSP.

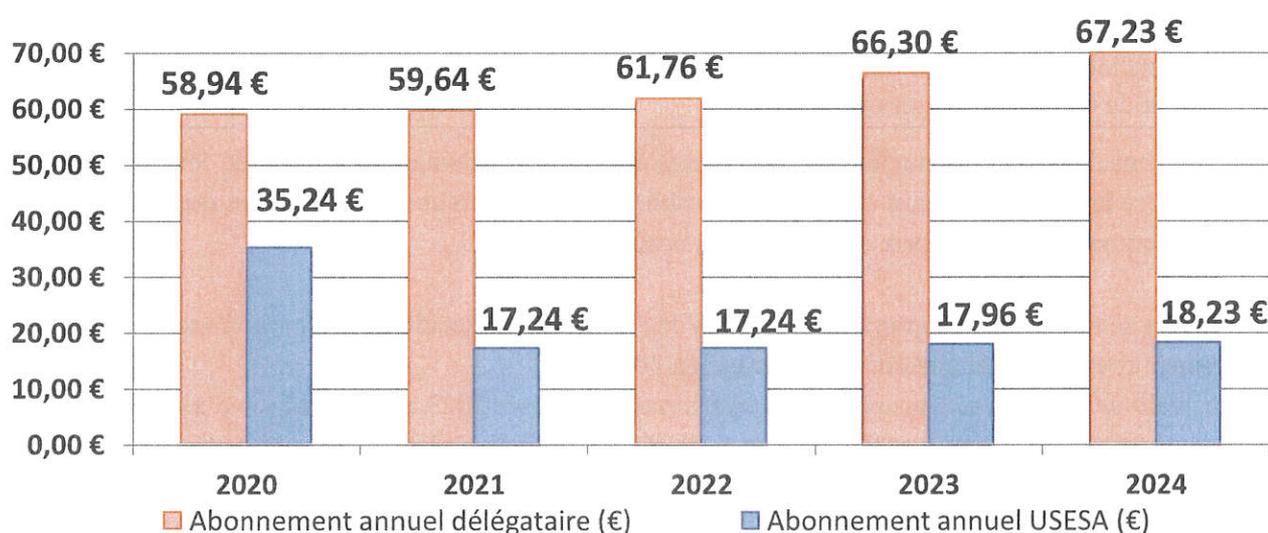
L'application de cette formule conclut à une augmentation de 8.48% du tarif du délégataire au 01 janvier 2024.

Afin de ne pas faire peser sur les abonnés, dans cette période d'inflation, une trop forte augmentation du prix de l'eau, les élus ont décidé de négocier avec leur délégataire.

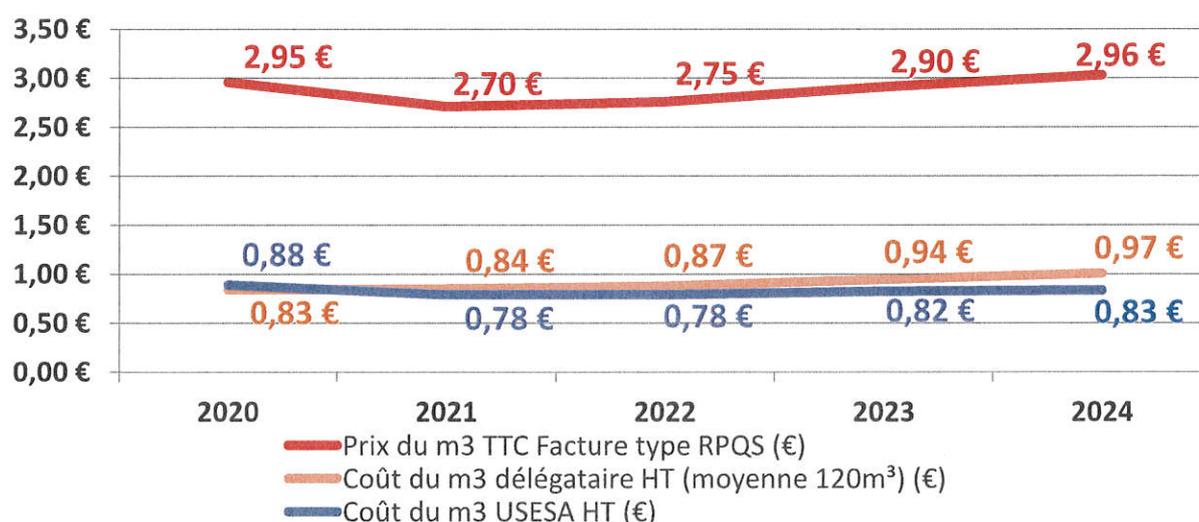
Les négociations lors de l'avenant n°11 de la DSP ont abouti à n'augmenter que de moitié la hausse du coefficient de révision soit une hausse de 4.17% par rapport au tarif du 01 janvier 2023.

Evolution des tarifs 2020 – 2024 (part USESA et part délégataire)

➤ Sur l'abonnement annuel (part délégataire et part USESA)



➤ Sur le volume consommé (délégataire et USESA)



La facture type 120 m³ s'élèvera à 2.51 €/m³ hors taxes et redevances au 01 janvier 2024.

IV.4. LE MODE DE GESTION : 2024, UNE ANNEE DE REFLEXION ET DE CHOIX POUR LES ELUS

L'USESA, propriétaire de ses installations, est responsable du service de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et ses élus décident du mode de gestion adapté à ses besoins.

La gestion du service d'eau potable sur l'ensemble de son territoire est assurée actuellement dans le cadre de 2 contrats de délégations de service public confiées par contrat d'affermage à la société Veolia eau.

- Un contrat pour l'ensemble de l'USESA, excepté la commune de Villers-Cotterêts, a démarré le 01 mars 2013 et se terminera le 28 février 2028 (15 ans)
- Un contrat sur le territoire de Villers-Cotterêts a démarré le 21 décembre 2016 et prendra fin le 20 décembre 2026 (10 ans)

Le choix du mode de gestion relève du principe de libre administration des collectivités territoriales.

L'USESA peut exploiter le service en :

- Régie (gestion directe directement par ses propres moyens en personnel et en matériel) et passer le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service
- Gestion indirecte en confiant la globalité de l'exécution du service à un tiers sous la forme d'un contrat de délégation de service public.

Les élus doivent se poser continuellement les bonnes questions concernant la gestion de leur service pour avoir un service le plus performant et efficient possible avec la recherche de la meilleure qualité de service possible à l'abonné au meilleur prix et adapté à ses besoins.

Les échéances se rapprochant à grands pas, les élus de l'USESA ont décidé de lancer un marché public pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2023.

Le groupement de cabinets retenus pour cette mission en novembre 2023 a pour mission d'aider les élus sur les domaines technique, juridique, financier et fiscaux afin qu'il fasse leur choix sur le prochain mode de gestion.

L'année 2024 sera bien sûr l'année de ce choix du mode de gestion et de la réalisation d'une étude approfondie du groupement recruté préalablement.

Le comité syndical devra se prononcer sur ce mode de gestion lors du dernier trimestre **2024** au regard des conclusions d'un rapport présentant une analyse des différents modes de gestion prenant en compte le contexte, le contenu et les caractéristiques du service.

La volonté est d'anticiper les échéances de fin des contrats pour décider du futur mode de gestion en 2024 pour avoir un temps suffisant pour être prêt d'assurer la continuité du service fin décembre 2026 quelque soit le mode de gestion retenu.

V. SITUATION FINANCIERE

V.1. RETROSPECTIVE DES COMPTES : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES 2018 - 2022

La rétrospective des comptes, présente l'évolution des dépenses et des recettes du compte administratif de l'USESA sur la période 2018 - 2022.

Cette rétrospective permet :

- De suivre la tendance, poste par poste, des principales dépenses et recettes de l'USESA, en dégageant la moyenne sur les 5 dernières années,
- De définir, dans une seconde analyse, la capacité d'autofinancement de l'USESA (CAF brute et nette).

Rétrospective des comptes de 2018 à 2022 et moyenne des 5 dernières années

Opérations réelles	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2018-2022
Fonctionnement	Fonct.2018	Fonct.2019	Fonct.2020	Fonct.2021	Fonct.2022	Moyenne
Ventes d'eau	3 767 361,30	4 028 413,20	4 019 967,76	3 642 790,68	3 637 659,10	3 819 238,41
Branchements	137 211,79	189 833,05	120 146,11	229 469,85	241 588,70	183 649,90
Subventions	102 260,14	157 326,84	147 243,16	86 550,11	115 740,84	121 824,22
Locations/redevances	25 870,37	26 724,12	23 184,56	31 063,65	36 743,49	28 717,24
Produits financiers	79,38	88,20	79,38	70,56	0,00	63,50
Produits exceptionnels	65 319,41	9 629,68	43 431,50	19 774,99	759,10	27 782,94
Rembourst.de charges				15 853,43	19 000,68	6 970,82
Total Recettes	4 098 102,39	4 412 015,09	4 354 052,47	4 025 573,27	4 051 491,91	4 188 247,03
Charges générales	194 904,13	323 976,78	301 075,66	251 273,09	255 490,32	265 344,00
Charges de personnel	489 723,91	498 430,51	507 712,79	534 696,43	598 739,58	525 860,64
Charges gestion courantes	65 092,41	67 950,63	82 637,95	106 343,66	96 250,53	83 655,04
Emprunts (intérêts)	227 351,60	209 957,24	188 670,79	175 317,34	168 310,88	193 921,57
Charges exceptionnelles	4 784,00	7 100,00	153 791,17	21 976,06	68 727,10	51 275,67
Total Dépenses	981 856,05	1 107 415,16	1 233 888,36	1 089 606,58	1 187 518,41	1 120 056,91

Investissement	Invest.2018	Invest.2019	Invest.2020	Invest.2021	Invest.2022	Moyenne
Subventions d'investisst.	970 385,00	1 118 678,16	2 551 124,50	2 559 083,50	2 742 325,29	1 988 319,29
TVA/FCTVA	1 148 601,75	892 707,21	1 098 753,84	1 431 652,33	1 623 035,53	1 238 950,13
Réserves (résultat N-1)	2 926 003,85	2 966 584,75	4 604 685,48	2 825 294,14	1 831 617,32	3 030 837,11
Autres (avances marchés)	42 989,99	100 777,13	197 286,86	18 673,60	4 948,65	72 935,25
Avances AESN		60 842,00	16 384,00		2 000 000,15	415 445,23
Total Recettes	5 087 980,59	5 139 589,25	8 468 234,68	6 834 703,57	8 201 926,94	6 746 487,01
Emprunts (Capital)	548 965,15	574 423,45	542 689,78	563 780,32	566 504,26	556 050,84
Etudes et travaux	6 507 056,03	5 347 984,60	6 769 573,30	8 678 525,99	9 697 908,59	6 787 748,33
Autres (avances marchés)	66 438,02	106 172,97	94 687,02	10 389,00	37 425,75	63 022,55
Total Dépenses	7 122 459,20	6 028 581,02	7 406 950,10	9 252 695,31	10 301 838,60	8 022 504,85

V.2. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

L'autofinancement se mesure par les deux indicateurs suivants :

- Capacité d'autofinancement brute
- Capacité d'autofinancement nette

Ces ratios permettent de mesurer la capacité de l'USESA à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

- Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement de l'USESA (recettes issues de la vente d'eau, participations sur travaux de branchements, redevances, locations ...) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement y compris les intérêts d'emprunt.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement.

L'USESA a essentiellement une action d'investissement, l'exploitation du service est confiée au délégataire. Ses propres charges de fonctionnement restent limitées et l'autofinancement dégagé contribue au financement de ses investissements.

- Capacité d'autofinancement nette

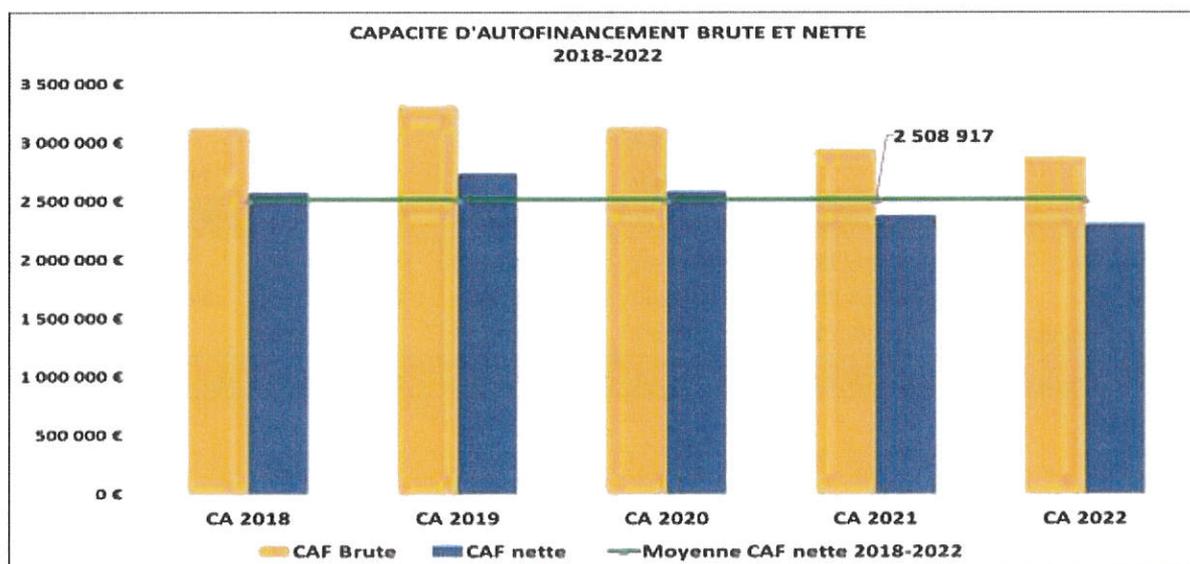
L'autofinancement net mesure les réserves disponibles après paiement de l'annuité d'emprunt.

C'est l'autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette sur les 5 dernières années varie allant de 2 567 281 € en 2018 à 2 297 469 € en 2022 (-10,5 %).

Opérations réelles	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne
Total Recettes fonctionnement	4 098 102,39	4 412 015,09	4 354 052,47	4 025 573,27	4 051 491,91	4 188 247,03
Total Dépenses fonctionnement	981 856,05	1 107 415,16	1 233 888,36	1 089 606,58	1 187 518,41	1 120 056,91
Autofinancement brut	3 116 246,34	3 304 599,93	3 120 164,11	2 935 966,69	2 863 973,50	3 068 190,11
Capital de la dette	548 965,15	574 423,45	542 689,78	563 780,32	566 504,26	559 272,59
Autofinancement net	2 567 281,19	2 730 176,48	2 577 474,33	2 372 186,37	2 297 469,24	2 508 917,52

La capacité d'autofinancement nette moyenne 2018-2022 de l'USESA est de **2 508 917 €**



Marge de manœuvre sur la Capacité d'autofinancement Nette

L'USESA utilise une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations s'élève à 1 720 000 € HT – 2 064 000 € TTC (cf. IV.3).

VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2024

VI.1. PERSPECTIVES BUDGETAIRES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Le tableau suivant présente une première approche des prévisions budgétaires en 2024, comparées avec les crédits du budget 2023.

Prévisions budgétaires des recettes et dépenses sections fonctionnement
et investissement confondues hors opérations d'ordre

	BUDGET 2023	DOB 2024 TTC	Evolution %
Section de fonctionnement			
Recettes			
Vente d'eau	3 913 800,00	4 070 000,00	3,99%
Branchements particuliers	185 000,00	187 000,00	1,08%
Produits des locations et redevances	32 800,00	33 000,00	0,61%
Subventions d'exploitation (AESN)	199 800,00	138 200,00	-30,83%
TOTAL	4 331 400,00	4 428 200,00	2,23%
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Charges à caractère général	498 800,00	510 000,00	2,25%
Charges de Personnel	683 000,00	750 000,00	9,81%
Charges de gestion courante	141 600,00	141 600,00	0,00%
Emprunts (intérêts)	191 000,00	172 000,00	-9,95 %
Charges exceptionnelles	190 000,00	85 000,00	-55,26%
TOTAL	1 704 400,00	1 658 600,00	-2,69%
Section d'investissement			
Recettes			
Subventions d'investissement	6 815 800,00	6 429 500,00	-5,67%
Emprunts	2 000 000,00	0,00	-50,00%
Récupération TVA / FCTVA	2 495 800,00	2 280 760,00	-8,62%
TOTAL	11 311 600,00	8 710 260,00	-23,00%
Section d'investissement			
Dépenses			
Etudes et travaux	14 974 900,00	13 684 600,00	-8,62%
Emprunts capital	706 000,00	766 000,00	8,50%
TOTAL	15 680 900,00	14 450 600,00	-7,85%

VI.1.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **4 428 200 € (+2,23 %)**

Evolution avec l'exercice 2023, sur les principaux postes :

➤ **Les produits de vente d'eau : 4 070 000 € (+3,99 %)**

La hausse des produits de vente d'eau s'explique par :

- Intégration à compter de 2024 des communes de Brény et de Pavant
- L'effet du lissage tarifaire appliqué entre 2021-2026 pour les nouvelles communes
- La révision de la part syndicale (abonnement et m3) + 1,5 %

Evolution tarifs eau potable HT 2020 – 2024

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Abonnement annuel délégataire	58,94	59,64	61,76	66,30	67,23	1.4%
Abonnement annuel USES A	35,24	17,24	17,24	17,96	18,23	1,50%
Prix du m3 délégataire HT (moyenne 120m ³)	0,8311	0,8412	0,8710	0,9350	0,9697	4.32%
Prix du m3 USES A HT	0,8825	0,7825	0,7825	0,8151	0,8273	1,50%
Prix du m3 TTC Facture type RPQS	2,95	2,70	2,75	2,90	2,96	2.07%

2019 : baisse de 7 €/an de la part fixe (abonnement) de l'USES A / délibération du 26 mars 2019

2021 : baisse de 18 € HT/an de la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) / délibération du 08 décembre 2020

2022 : gel du tarif de la part syndicale (non application de l'indexation des prix de 3.55%)

2023 : actualisation de la part syndicale + 4.17 % hausse liée à l'indexation des prix

2024 : actualisation de la part syndicale +1.5 % hausse liée à l'indexation des prix

➤ **Les subventions d'exploitation : 138 200 € (-30,83%)**

Les subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les actions inscrites dans le CTEC Contrat Territorial Eau et Climat :

- Suivi de la qualité des eaux brutes des captages et études menées sur les Aires d'Alimentations des Captages (Fère en Tardenois – Brecy / Coigny et Nogentel)
- Travaux de démolition des ouvrages et de comblement des puits dont l'arrêt d'exploitation a été prononcé
- Les subventions estimées sur les travaux de comblement des 6 puits de Plaine 2 inscrits au budget 2023 sont reportées avec la date de réalisation des travaux sur le budget 2025.

VI.1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **1 658 600 € (-2,69%)**

➤ Les charges à caractère général : 510 000 €

Charges de fonctionnement des services	213 430 €
Etudes et marchés en cours :	
- Contrôle de gestion du service d'eau : 61 570 €	
Actions liées à la préservation de la ressource en eau : 155 000 €	226 570 €
- Etudes sur les Aires d'Alimentation des Captages AAC Fère en Tardenois – Brécy- Coincy et Nogentel	
- Etude sur la stratégie foncière : 10 000 €	
Communication (Logo, carafe, ateliers, kit réduction eau)	20 000 €
Choix du mode de gestion du service d'eau : 50 000 €	50 000 €

➤ Gestion du service d'eau potable :

Afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public arrivant à leur terme successivement en 2026 et en 2028, le budget 2024 prévoit la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre (130 000 € dont 50 000 € en 2024).

➤ Les charges de Personnel : 750 000 € (+ 9,80%)

Le budget 2024 prévoit, après ajustement des charges, une évolution de + 9.80 % des crédits par rapport au budget 2023, soit une enveloppe de 750 000 €.

Cette augmentation s'explique par :

- La création de 4 postes (administration générale - finances - technique - et environnement) dont 3 ont été pourvus en 2023 (une partie des charges de ces 3 postes a été considérée en 2023)
- L'évolution des charges et rémunérations

Le chapitre concernant les effectifs, la structure du Personnel et l'évolution des charges affectées (détails dans le chapitre Le Personnel) présente une estimation des rémunérations et des charges de 739 200 € auquel viennent s'ajouter les prévisions relevant des actions complémentaires (action sociale, médecine préventive, frais de formation des agents...).

➤ Les charges exceptionnelles : 85 000 € (-55,26%)

Ces dépenses concernent les frais de démolition ou de comblement d'ouvrages dont l'arrêt d'exploitation a été prononcé ; il s'agit en 2024 des travaux suivants estimés à 70 000 € :

- Démolition des réservoirs de Barzy Sur Marne et d'Essômes Sur Marne - Bourbetin (Schéma directeur)
- Les travaux de comblement des 5 puits de Plaine 2 alors prévus sur le budget 2023, sont reportés en 2025 après réalisation des démarches administratives (étude d'impact /révision de la DUP)
- ce poste prévoit comme chaque année une enveloppe (15 000 €) affectée aux subventions accordées pour l'organisation des classes d'eau et pour l'aide aux associations humanitaires.

VI.1.3. Recettes d'investissement

➤ Subventions d'investissement : 6 429 500 € (-5.67 %)

Les aides sur les opérations d'investissement éligibles au XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont estimées sur l'exercice 2024 à **6 429 500 €** :

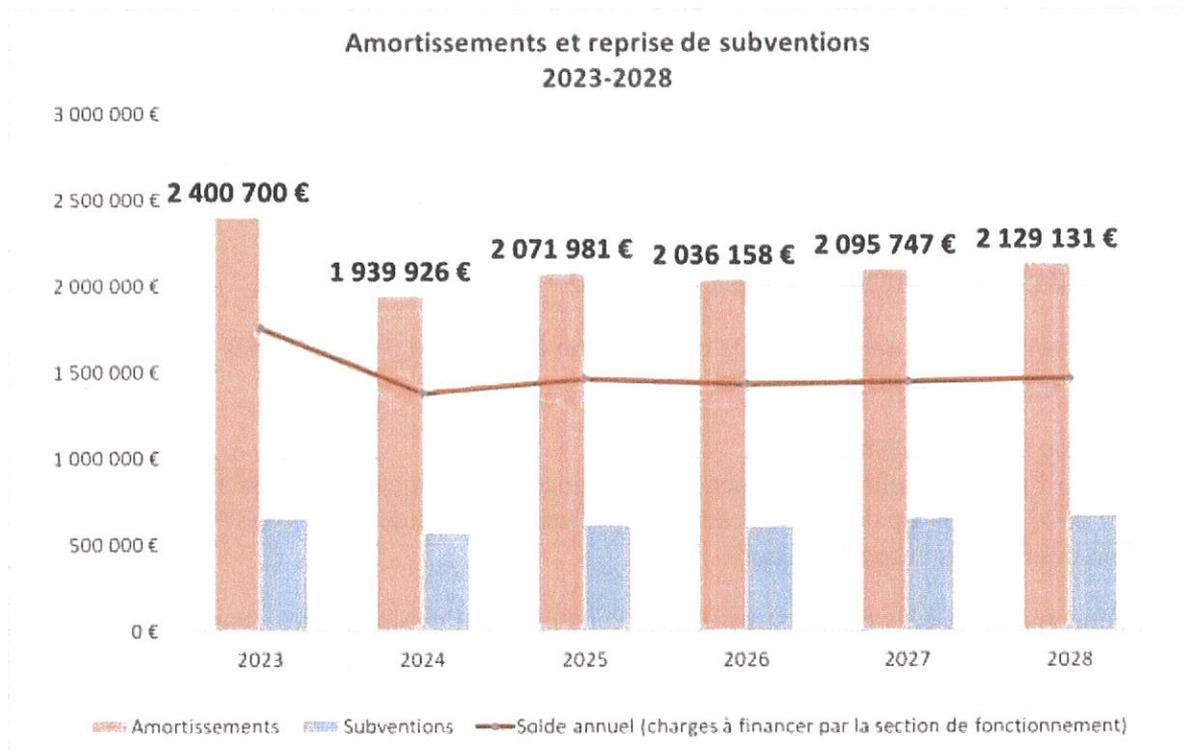
- 5 214 500 € sur les conventions d'aide en cours
- 1 215 000 € pour les aides à venir, calculées avec un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

➤ Amortissement des biens et subventions

Le plan d'amortissement est ajusté jusqu'à échéance 2028, les dotations affectées aux amortissements et reprises sur subventions sont calculées à partir :

- Du programme d'investissement de l'USESA et de son calendrier de réalisation
- Des durées d'amortissement des biens

Entre 2023 et 2024 les charges d'amortissements sont en diminution de 20% pour atteindre 1,9 M€.



L'année 2023 a marqué la dernière échéance des amortissements des biens repris des anciens syndicats (lors de la fusion de 2008) pour une diminution des amortissements de 765 000 € en 2024.

Sur la projection 2024-2026 cette baisse des dotations vient compenser les amortissements nouveaux et permet ainsi de maintenir ces charges à **2M€/an**.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	2 400 700,00 €	1 939 926,39 €	2 071 981,50 €	2 036 157,71 €	2 095 747,37 €	2 129 131,30 €
Subventions	650 600,00 €	561 489,14 €	615 828,52 €	607 333,65 €	652 207,84 €	664 732,23 €
Solde annuel (charges à financer par la section de fonctionnement)	1 750 100,00 €	1 378 437,25 €	1 456 152,98 €	1 428 824,06 €	1 443 539,53 €	1 464 399,08 €

Evolution des dotations à partir de 2025 : amortissements des interconnexions (Brécy/Coigny-Sergy/Courmont- Brumez- Montigny/ La Plaine- Les Chesneaux)

VI.1.4. Dépenses d'investissement

En 2024, le programme des travaux s'élève à 11 403 830 € HT - 13 684 600 € TTC

Ces travaux comprennent les travaux d'investissement courants (opérations d'entretien des réseaux et ouvrages) et les opérations inscrites au schéma directeur selon la programmation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) adopté le 21 Novembre 2023.

L'estimation de ces travaux est calculée sans inflation des coûts sur la période.

Descriptif chiffré du programme des travaux 2024

Opérations de travaux	Montant TTC	Montant HT
Branchements neufs et compteurs	250 000	208 333
Renouvellement canalisation Programme 2024	1 110 000	925 000
Rénovation des ouvrages - 1 réservoir /an Travaux préventifs et de sécurisation	560 000	466 666
Marché à bon de commande	300 000	250 000
Travaux d'exploitation	60 000	50 000
Réhabilitation station de Fère en Tardenois	2 140 000	1 783 333
Usine de traitement des pesticides (études)	50 000	41 666
Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier	584 800	487 333
Interconnexion Brécy/Coigny	750 000	625 000
Canalisations réservoirs La Plaine /Les Chesneaux - Canalisation SNCF Château-Thierry	3 060 000	2 550 000
Réhabilitation des puits	120 000	100 000
Elaboration du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	100 000	83 333
Stratégie foncière	100 000	83 333
Equipement informatique / Véhicules	50 000	41 666
S/TOTAL	9 234 800	7 695 670
Dépenses en restes à réaliser 2023	4 449 800	3 708 160
TOTAL DEPENSES 2024	13 684 600,00	11 403 830,00

L'inscription des crédits sur le budget 2024 des opérations suivantes donnera lieu à la mise à jour des autorisations de programme :

Autorisations de Programme en cours									
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement							
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-Milon - Villers-Cotterêts (AP n° 2019-01 - Op 10017)	5 235 561,22	1 588 097,28	2 329 466,40	1 265 610,05	12 387,49	40 000			
Réhabilitation usine de la Plaine (AP n° 2020-01 - Op 10019)	2 891 671,57		69 671,57	1 450 000,00	1 175 000,00	197 000			
Interconnexion Château-Thierry - Tardenois (AP n° 2020-02 - Op 10020)	5 164 760,60		1 329 378,60	1 317 382,00	2 414 000,00	104 000			
Interconnexion Courmont - Sergy (AP n° 2021-02 - Op 10028)	1 550 781,12			99 148,56	86 632,56	1 365 000			
Canalisations La Plaine / Les Chesneaux - Canalisation SNCF Château-Thierry (AP n° 2021-01 - Op 10029)	5 756 953,32			65 628,60	131 324,72	760 000	2 300 000	2 500 000	
Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier (AP n° 2022-01 - Op 10032)	1 350 000,00				65 166,00	700 000	584 834		
Réhabilitation station de Fère en Tardenois (AP n° 2023-01 - Op 10025)	2 600 000,00					100 000	2 140 000	360 000	
Usines de traitement des pesticides (AP n° 2023-02 - Op 10033)	2 011 000,00					131 000	600 000	680 000	600 000
Interconnexion Brécy - Coigny (AP n° 2023-03 - Op 10035)	1 600 000,00					100 000	750 000	750 000	

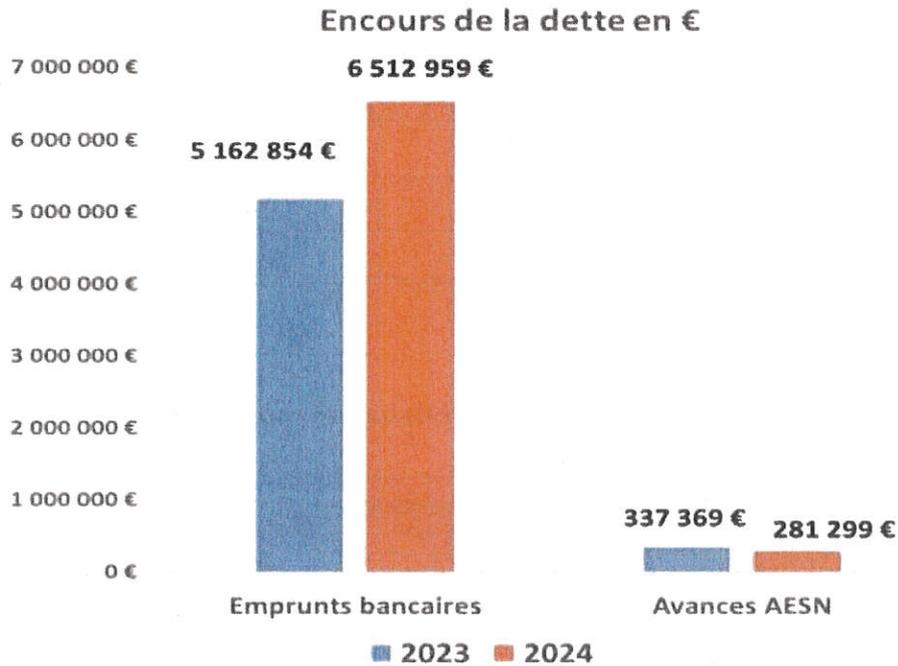
VI.2. SITUATION DE LA DETTE EN 2024

	Situation au 01/01/2023	Situation au 01/01/2024	Emprunts arrivant à échéance en 2024	Nouveaux emprunts 2024	Situation au 31/12/2024
Nombre d'emprunts en cours	36	32	3	0	29
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 2.71%)	19	18	0	0	18
- Dont avances AESN (taux 0%)	17	14	3	0	11

	Situation au 01/01/2023	Situation au 01/01/2024	Situation au 31/12/2024
Encours de la dette	5 500 223.50 €	6 794 257,55 €	6 029 061,78 €
Remboursement annuité	886 475.69 €	936 428,97 €	
- Dont capital	705 965,95 €	765 195,77 €	
- Dont intérêts	180 509,74 €	171 233,20€	

Evolution des annuités :

En 2024, le remboursement de la dette s'élève à 936 428 € soit une hausse de 5.5 % (49 955 €).



L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2024 s'élève à **6 794 258 €** et se répartit entre :

- 96 % emprunts bancaires
- 4 % d'avances auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

VI.3. LE PERSONNEL

VI.3.1. Structure des effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans au 01 janvier de l'année.

	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	3	3	4	4	3
Catégorie B	1	1	1	1	4
Catégorie C	5	5	6	6	5
Total	9	9	11	11	12

3 postes ont été pourvus en 2023 :

- Responsable administration générale
- Responsable Finances / Comptabilité
- Technicien réseaux et patrimoine

1 poste est en cours de recrutement : Technicien protection de la ressource en eau

Les 12 agents constituant l'effectif sont tous titulaires.

Durée de travail hebdomadaire :

Durée hebdomadaire	Nombre d'agent
31h30	1
35h00	1
36h00	1
36h20	8
39h00	1

VI.3.2. Tableau des emplois

Le tableau des emplois ci-dessous a été délibéré par les élus lors du comité syndical du 24 octobre 2023.

Emplois permanents				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Attaché Principal	A	1	1	Temps complet
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	Temps complet
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	Temps complet
Adjoint administratif ppal 1ère Cl	C	1	1	Temps complet
Adjoint administratif ppal 2ème Cl	C	2	2	Temps complet
Secteur technique :				
Ingénieur hors classe	A	1	0	Temps complet
Ingénieur principal	A	2	2	Temps complet
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	Temps complet
Technicien principal 2ème classe	B	3	2	Temps complet
Technicien	B	1	0	Temps complet
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	Tps non complet 31h30/hebdo
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	0	Temps complet

Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	2	1	Temps complet
Adjoint technique	C	1	0	Temps complet
S/TOTAL		21	12	
Emplois permanents contractuels				
Technicien	B	1	0	Temps complet
Adjoint Technique	C	1	0	Temps complet
S/TOTAL		2	0	
Emplois non permanents				
Ingénieur	A	1	0	Temps complet
S/TOTAL		1	0	
TOTAL		24	12	

VI.3.3. Structure des dépenses de personnel

Eléments de rémunération	Montant (K€) 2022	Part dans la rémunération des agents (%)	Prévision Montant (K€) 2023	Part dans la rémunération des agents (%)	Prévision Montant (K€) 2024	Part dans la rémunération des agents (%)
Traitement de base	290.7	68.4	322.9	68.1	364.94	67.9
Nouvelle bonification indiciaire	5.1	1.2	4.7	1	4.8	0.9
Supplément familial de traitement	1.8	0.4	2.5	0.5	2.4	0.5
Indemnités, primes et GIPA	124.3	29.3	141.9	29.9	162.9	30.3
Avantage en nature (Participation à la mutuelle)	3.3	0.7	2.3	0.5	2.0	0.4
Heures supplémentaires rémunérées	0	0	0	0	0	0
Total BRUT	425.2	100	474.3	100	537	100
Charges patronales	155.8		162.2		202.2	
Total Salaires + charges	581		636.5		739.2	

Aucune heure supplémentaire n'a été payée durant les 6 dernières années.

L'ensemble des agents est évalué chaque année au cours d'un entretien professionnel, dont un compte rendu est formalisé.

Chaque agent possède une fiche de poste, mise à jour au moins une fois par an à l'issue de cet entretien, voire plusieurs fois si ses missions évoluent.

Un point des formations réalisées et des formations nécessaires et utiles à l'agent et à la collectivité est abordé lors de l'entretien annuel.

29 heures de formation ont été effectuées par les 12 agents de l'USESA soit 2.4 heures de formation par agent en 2023.

L'année 2023 est marquée par le recrutement de 3 agents dont 1 dans le domaine administratif, 1 dans le domaine technique et 1 dans le domaine des finances (tuilage avec l'actuel responsable financier et comptable).

Afin de suivre le dossier PGSSE, 1 poste de technicien environnement est ouvert et toujours non pourvu.

VI.3.4. Hypothèses prises en compte pour l'évolution en 2024

Les éléments qui expliquent la hausse de 16 % de ces dépenses :

- Avancement d'échelons (cadencement unique)
- Avancement de grade
- Régime indemnitaire (RIFSEEP avec IFSE+CIA) mis à jour pour l'ensemble des agents titulaires
- Revalorisation du point d'indice au 01/01/2024
- Augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (passage de 30.65% à 31.65 %)
- Prise en compte sur une année entière du poste de technicien environnement.

VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE

La prestation incendie est gérée dans le cadre d'un budget annexe incendie.

Un marché à bon de commande est mis en place (2020-2023) pour le renouvellement, l'entretien et la mise en peinture des poteaux incendie pour les communes adhérentes au groupement de commandes.

Bilan 2023 :

- La cotisation au groupement de commandes : 1.60 €/habitant
- 83 communes adhérentes
- Travaux réalisés :
 - 31 PI renouvelés
 - 80 PI mis en peinture
 - 9 entretiens

	Prévision CA 2023	DOB 2024
Dépenses	93 600 €	97 100 €
Recettes	95 700 €	97 100 €
Résultat cumulé	2 100 €	

Prospective 2024 :

La cotisation révisée pour 2024 est estimée à : **1.65 €/habitant**

Un nouveau marché à bon de commande sera mis en place en 2024 avec les mêmes caractéristiques techniques que le précédent, avec un montant annuel maximum de 144 000 € TTC.

VIII.1. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude financière a pour objectif d'évaluer le besoin de financement nécessaire à l'USESA pour financer le programme pluriannuel d'investissement sur la période 2023-2028.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'appuie sur :

- Le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté le 12/03/2020
- La mise à jour du schéma directeur adoptée le 25/04/2023 pour intégrer au PPI les travaux d'interconnexion des communes de Brécy - Coincy et de Viels Maisons, avec report de l'interconnexion des secteurs Surmelin/Brie (selon les conclusions du complément d'étude réalisé sur le périmètre des 8 communes entrantes à l'USESA en 2021 et en 2023).

La prospective prend en compte :

- ⇒ Réalisation du programme d'investissement sur une période de 6 ans (2023-2028) chiffré au montant de **40 727 700 € HT - 48 873 300 € TTC**
- ⇒ Intégration des nouvelles communes en 2024 de Breny et Pavant
- ⇒ Recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement.

VIII.2. BASES DE TRAVAIL RETENUES

Le besoin de financement est mesuré à partir de la capacité de financement nette (CAF nette) dégagée chaque année sur la section de fonctionnement après remboursement des emprunts (non prises en compte des opérations d'ordre / amortissements).

Le programme de travaux est réalisé sur une période de 6 ans : à échéance 2028 les investissements sont réalisés et les subventions encaissées.

Les produits des ventes d'eau sont calculés sur les bases suivantes :

- Assiette de facturation constante (abonnés et volumes constants)
- Lissage tarifaire jusqu'en 2026 pour les communes entrantes
- Unification du tarif au 1^{er} janvier 2027 pour tous les abonnés
- Prise en compte des ventes d'eau sur Breny et Pavant, adhérentes à compter de 2024

- Le tarif d'eau potable de la part syndicale :

La formule de révision du prix de l'eau, selon la délibération du 08/11/2022, amène une actualisation de la part syndicale de 3,06% sur le tarif applicable au 01/01/2024.

Proposition du bureau :

La prospective prend en compte pour le tarif 2024, une révision du tarif de l'eau diminuée au taux de 1.5 % au lieu de 3.06 %.

La prospective, prévoit l'évolution du tarif sur la période 2024-2028 (tarif moyen pour 120 m3) comme suit :

➔ 2024 : tarif 2023 actualisé +1,5 % = **0.98 € /m3**

➔ 2025 à 2028 : actualisation de 3% /an faisant évoluer le tarif de **1.00 €** en 2025 à **1.10 €** en 2028

VIII.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2026

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023-2028

Les dépenses s'élèvent à **40 727 700 € HT - 48 873 300 € TTC.**

Le programme d'investissement comprend les opérations suivantes :

- **Interconnexions des réseaux : 12 189 500 € TTC**
 - Réservoirs les Chesneaux/la Plaine : 2023 - 2025
 - Brumetz Montigny l'Allier: 2024 - 2025
 - Brécy Coincy 2024 - 2025
 - Surmelin/Brie : 2027 - 2028
 - Viels Maisons : 2027 - 2028
 - Charly Sur Marne : 2028
 - Nogent l'Artaud : 2028
 - Château-Thierry, Ferté Milon, Villers Cotterêts : 2023
 - Château Thierry / Tardenois : 2023
 - Sergy/Courmont : 2023
 - Rocourt Saint Martin : 2023

- **Programme renouvellement du réseau : 22 500 000 € TTC**

- **Travaux sur stations et puits de production : 7 286 000 € TTC**
 - Travaux sur ouvrages : 2024-2028 (1 réservoir /an)
 - Station de Fère en Tardenois : 2024-2025
 - Diagnostic et réhabilitation des puits : 2023-2028
 - Construction de la station de la Plaine : 2023

- **Usine de traitement des pesticides : 2 000 600 €**
 - Construction de 4 unités (dont Fère en Tardenois)

- **Préservation des ressources : 873 000 € TTC** (Elaboration du Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux, stratégie foncière, Déclaration Utilité Publique)

- **Travaux courants sur réseau : 3 896 000 € TTC** (Branchements -extensions...)

VIII.4. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

➤ Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie

Le montant d'aide des opérations d'investissement est estimé au montant de 15 800 000 €.

Cette prévision est établie selon les modalités d'aides inscrites au XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ces subventions sont réparties de la manière suivante :

- 4 903 000 € sur les conventions d'aide en cours (taux entre 40% et 60%)

- 10 900 000 € sur les aides à venir, l'estimation s'appuie sur un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

Barème applicable sous le XIème programme de l'Agence de l'Eau

Sur le volet eau potable, les opérations éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau sont aidées aux taux de 40% ou 60%.

Sur le coût total HT du schéma directeur 2023-2028, l'estimation globale des subventions représente un financement d'environ 40 %.

VIII.5. PROJECTION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement augmentent particulièrement sur les années 2023-2024-2025, atteignant 1 600 000 € pour ensuite retomber vers 1 200 000 € en 2028.

La prospective prend en compte les prévisions de dépenses des cinq prochaines années avec les éléments connus et les perspectives d'évolution sur ces différents postes :

- L'entretien des ouvrages et les travaux consécutifs à la mise à l'arrêt des puits d'exploitation (comblement des puits du champ captant de Plaine 2) 240 000 €.
- La réalisation des actions sur la préservation des ressources, sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) (360 000 €).
- La gestion du service d'eau potable : afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public en 2026 et 2028, la prospective prend en compte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre (130 000 €).
- Les charges de personnel à l'horizon 2028 sont ajustées pour prendre en compte l'évolution des effectifs par la création de quatre postes (administration générale, finances, technique et environnement) dont trois ont été pourvus en 2023.
- Le remboursement des intérêts d'emprunts constatés entre 2022 et 2028.
Les intérêts d'emprunts d'un montant de 168 300 €, affichent une diminution de 93 100 € en 2028, soit une baisse de 55 %.

Globalement, on constate entre 2022 et 2028 **une stabilité des dépenses** de la section de fonctionnement, voire une légère tendance à la diminution (-1.5 %) expliquée par :

⇒ Une baisse importante du montant des intérêts d'emprunt en raison de l'extinction de la dette à compter de l'année 2028.

On observe ainsi que la baisse des charges d'emprunt (intérêts) vient compenser l'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes qui elles, progressent sur une tendance de 6% à projection 2028.

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement (4 051 491 € en 2022) progressent à l'horizon 2028 au montant de 5 076 600 € (+25 %).

La progression des recettes de fonctionnement suit l'évolution des produits de vente d'eau.

Les recettes sont constituées essentiellement des produits de vente d'eau (92%) auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation (subventions accordées par l'AESN sur les actions visant à la protection de la ressource en eau), les produits des locations (foncier et redevances d'occupation du domaine public), les participations reçues sur les travaux de branchements neufs réalisés pour les abonnés.

Les produits de vente d'eau :

Les projections à échéance 2028 sont calculées sur une assiette de facturation identique (nombre-d'abonnés et volumes constants).

- Volumes : 4 077 339 m³
- Primes fixes : 37 678 u

La formule de révision du prix de l'eau, selon la délibération du 08/11/2022, amène une actualisation de 3,06% pour le tarif applicable au 01/01/2024.

Le bureau à l'écoute des conclusions de la prospective en réunion du 07 novembre 2023, a proposé pour le tarif 2024, une actualisation du tarif de l'eau diminuée au taux de 1.5 % au lieu de 3.06 %.

Cette proposition représente sur l'année 2024 :

- pour l'abonné : une économie de - **3.55 € HT pour 120 m³ / an**
- pour l'USESA : sur ses recettes de vente d'eau - **50 000 €**

La prospective, prévoit donc l'évolution du tarif sur la période 2024-2028 (tarif moyen pour 120 m³) comme suit :

➔ 2024 : tarif 2023 actualisé + 1,5 % = **0.98 € /m³**

➔ 2025 à 2028 : actualisation de 3% chaque année faisant évoluer le tarif = **1.00 €** en 2025, **1.10 €** en 2028

Evolution du tarif au m³ avec actualisation (tarif moyen pour 120 m³)

2020	2021	2022	2023	2024	2028
1,18 €	0,93 €	0,93 €	0,96 €	0.98 €	1,10 €

Evolution annuelle des produits de vente d'eau (€)

2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
50 460	172 030	305 100	436 500	569 600	1 533 740

→ Impact de la révision pour l'abonné (sur facture type 120 m3)

2023-2024 : + 0,02 € /m3 soit sur facture 120 m3 : + 1,74 € HT

2023-2028 : + 0,14 € /m3 soit sur facture 120 m3 : + 16,50 € HT

Les produits de vente d'eau se situent à 3 952 000 € en 2023 pour atteindre 4 744 000 € en 2028.

Sur la période considérée, les produits de vente d'eau évoluent de 20 % et correspondent à :

- La hausse liée à l'actualisation du tarif part syndical
- La progression du lissage tarifaire appliqué aux communes adhérentes à l'USESA en 2021 et 2023 (Brécy/Coincy/Courmont/Nogentel/Cergy/Villers Cotterêts/Viels Maisons)
- La prise en compte des ventes d'eau sur Breny et Pavant, adhérentes à compter de 2024

Globalement sur la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes vont donc évoluer de la façon suivante :

Opérations réelles	CA 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Evolution 2022-2028
Total Recettes fonctionnement	4 051 492	4 432 750	4 462 610	4 662 152	4 804 797	4 943 122	5 076 652	25 %
Total Dépenses fonctionnement	1 187 518	1 543 560	1 614 441	1 456 915	1 289 362	1 244 199	1 169 229	-1,5 %
Autofinancement brut	2 863 974	2 889 189	2 848 169	3 205 237	3 515 435	3 698 923	3 907 423	36 %
Capital de la dette	566 504	705 966	765 196	781 648	743 029	717 450	419 279	-26 %
Autofinancement net	2 297 469	2 183 223	2 082 973	2 423 589	2 772 406	2 981 473	3 488 144	51,8 %

VIII.6. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

Le niveau d'autofinancement se mesure par le résultat des deux indicateurs suivants :

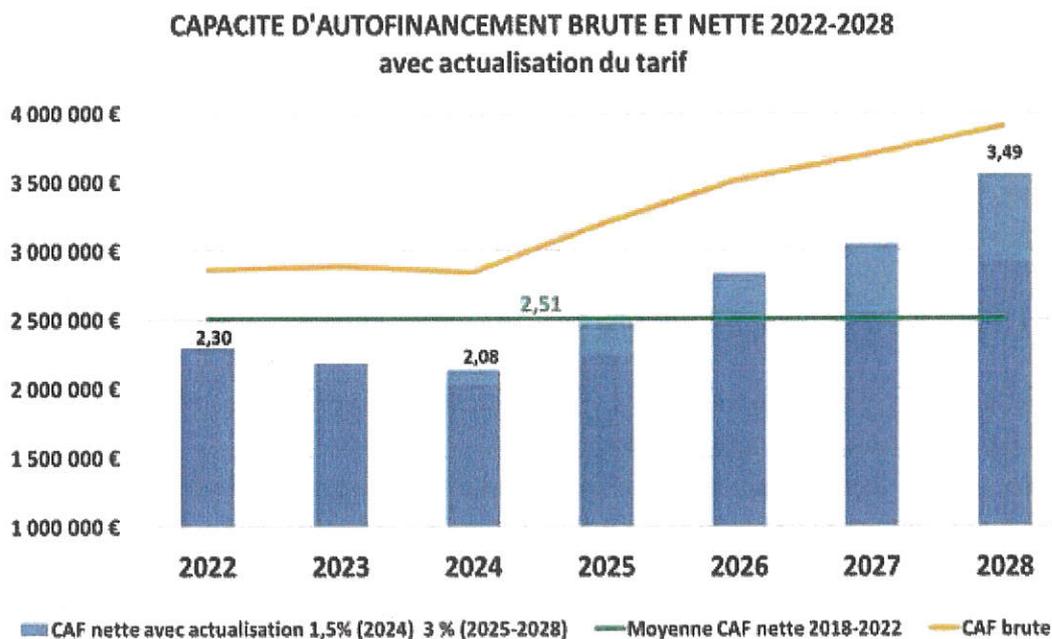
- Capacité d'autofinancement brute : recettes réelles de fonctionnement diminuées des charges de fonctionnement y compris des intérêts d'emprunts
- Capacité d'autofinancement nette : autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette

Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'autofinancement de l'USESA, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses emprunts et à réaliser ses projets d'investissement.

Le résultat de la CAF nette de l'USESA va donc déterminer sa **capacité à investir**, après remboursement des annuités d'emprunts.

L'USESA dispose d'une capacité d'autofinancement nette moyenne de **2 508 917 € (moyenne de 2018 à 2022)**.

Le graphique ci-après, démontre l'évolution de la capacité d'autofinancement sur la période 2022-2028, en présentant les résultats suivants :



- Résultat sur l'évolution de la CAF nette avec actualisation du tarif :

⇒ Avec actualisation du tarif, la capacité d'autofinancement progresse de 2,3 M€ à 3,4 M€ soit +51,8%.

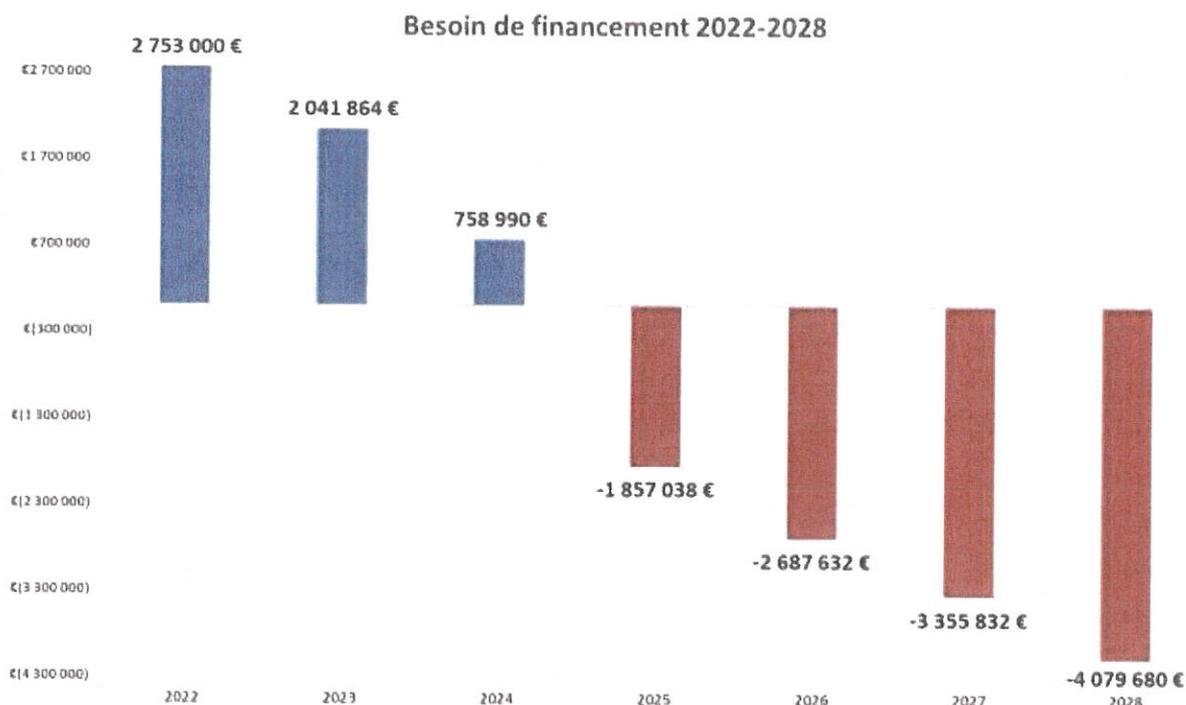
⇒ L'actualisation du tarif vient générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 1 533 700 € pour la période 2024-2028.

- Evolution de la CAF expliquée par :

- Progression des recettes de fonctionnement (+25%) due à l'évolution des produits de vente d'eau
- Stabilité des dépenses de fonctionnement (-1,5%) : la progression des dépenses de gestion courantes (+6%) est compensée par la diminution des intérêts d'emprunts (-55%), soit entre 2023/2028 : - 105 800 €
- Extinction de la dette : forte baisse des annuités d'emprunt (-45%) soit entre 2023 et 2028 : -394 390 €

VIII.7. RESULTATS DE CLOTURE PREVISIONNELS

Le financement du schéma directeur, sur un taux de réalisation de 100 % à échéance 2028, conduit aux résultats de clôture prévisionnels ci-après.



Le besoin de financement apparaît en 2025 à hauteur de - 1 857 000 € pour atteindre en 2028 - 4 079 680 €.

⇒ La prospective prévoit de couvrir le besoin de financement par recours à l'emprunt.

⇒ Pour financer son schéma directeur, sur un taux de réalisation des investissements de 100 % à échéance 2028, l'USESA doit réaliser un minimum d'emprunt de 4 M€.

Le besoin de financement a été étudié dans une 2^{ème} hypothèse, calculé celui-ci, sur la base d'un tarif d'eau constant (sans actualisation de 2024 à 2028).

Dans cette hypothèse, le besoin de financement nécessite un emprunt de 6 M€.

La prospective prévoit de couvrir le besoin de financement par le recours à l'emprunt.

Projection d'emprunts sur l'état de la dette basés sur :

- un taux fixe de 4 % avec remboursement sur une durée de 15 ans,
- le montant emprunté suit la planification du programme de travaux (emprunts réalisés entre 2025 et 2028).

VIII.8. APPRECIATION DE LA CAPACITE D'EMPRUNT DE L'USESA

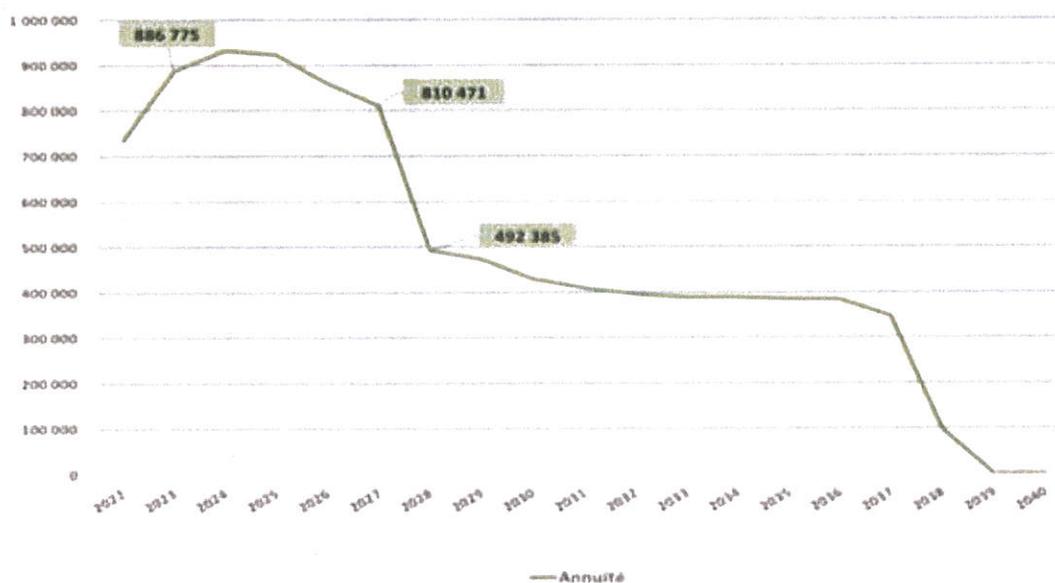
On observe sur l'état de la dette selon le graphique ci-dessous que l'USESA dispose d'une marge de manœuvre disponible en matière d'emprunt :

De 2023 à 2028, 26 emprunts arrivent à échéance pour une annuité globale de 394 390 € représentant une diminution de l'annuité de 45 %.

Le ratio de désendettement de 1,90 an en 2023 se situe sous le seuil d'une année en 2028.

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose l'USESA à souscrire des emprunts nouveaux pour financer ses projets d'investissement.

Etat de la dette 2022-2040
Projection sur 15 ans sans emprunts nouveaux



Capacité dont dispose l'USESA à rembourser sa dette :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio de désendettement représente le nombre d'années que mettrait l'USESA à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

En 2024, le ratio de désendettement de 2,43 années. L'USESA peut rembourser sa dette en deux ans et demi.

A titre de comparaison des ratios de désendettement moyens pour les collectivités, un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

⇒ **Pour couvrir le besoin de financement nécessaire à financer les opérations du schéma directeur, le recours à l'emprunt est proposé.**

⇒ **l'étude prévoit de couvrir le besoin de financement évalué à 4 M€, par la réalisation de 2 emprunts :**

- 1 emprunt de 2 M€ en 2025 et 1 emprunt de 2 M€ en 2026
- Hypothèse d'emprunt basée sur taux fixe de 4 % avec remboursement sur une durée de 15 ans

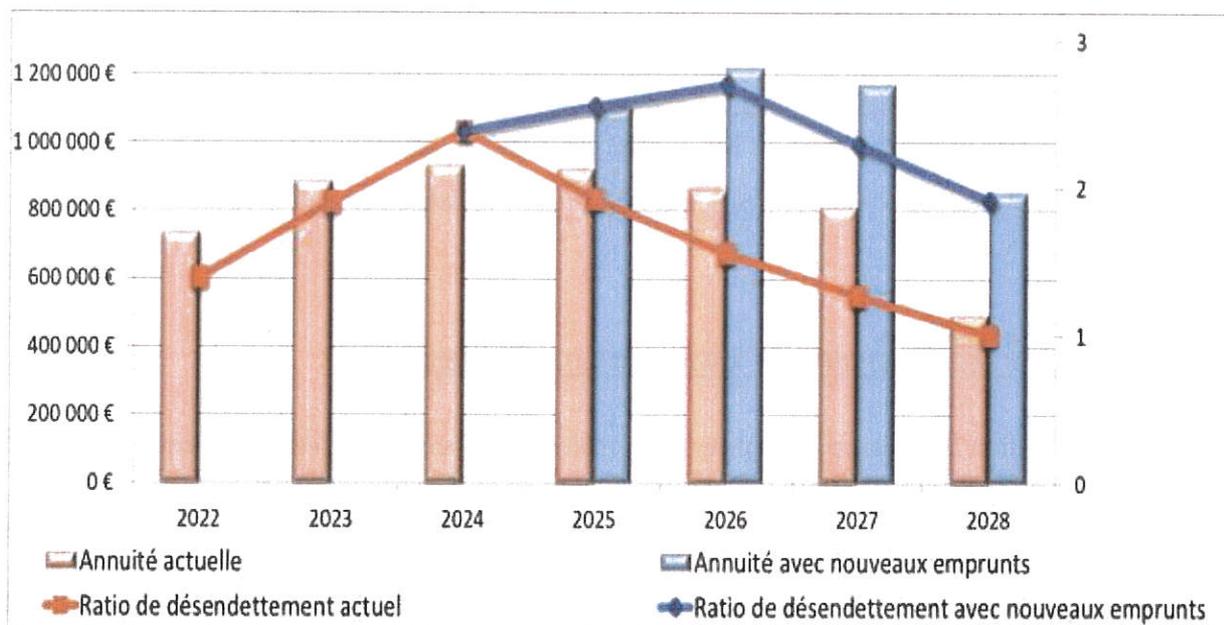
Besoin de financement couvert par recours à l'emprunt

Années	Annuités de la dette en cours	Annuités liées aux nouveaux emprunts	Annuités totales avec nouveaux emprunts
2022	734 815	0	734 815
2023	886 775	0	886 775
2024	932 502	0	932 524
2025	922 670	180 000	1 102 670
2026	859 650	360 000	1 219 650
2027	810 471	360 000	1 170 471
2028	492 385	360 000	852 385

Les deux emprunts pour un montant de 4 M€ génèrent une annuité de **360 000 €**.

L'annuité globale est portée à son montant maximum en 2026 pour un montant de 1 219 650 €. Sous l'effet de l'extinction de la dette de l'USESA, on observe, dès 2028, une diminution des charges d'annuité au niveau de 2023.

Projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette 2023-2028



Le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA et laisse encore une marge de manœuvre en matière d'emprunt.

La diminution de l'annuité de **394 390 €** vient compenser l'annuité des 2 emprunts nouveaux (360 000 €).

RESULTAT DES INDICATEURS FINANCIERS APRES EMPRUNTS

Les ratios de désendettement en années (au taux maximum atteint en 2026) confirment cette tendance :

-2023 : taux de 1,90 -2026 : taux de 2,72 -2028 : taux de 1,93

VIII.9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS FINANCIERS

Après projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette, les indicateurs financiers donnent les résultats suivants :

Prospective financière sur PPI 2023 – 2028	
Montant du PPI	40 727 700 € HT 48 873 300 € TTC
Hypothèse sur tarif (actualisation)	2024 : R + 1,5 % 2025 à 2028 : R + 3% /an
Besoin de financement	4 M€
Hypothèse d'emprunt	2 M€ en 2025 2 M€ en 2026 Taux fixe 4% durée 15 ans
Annuités (emprunts en cours + emprunts nouveaux) (Montant min.max.)	1,2 M€ en 2026 0,85 M€ en 2028
CAF nette après emprunts (moyenne) M€ ((min. max.)	2,2 M€ en 2025 3,1 M€ en 2028
Ratio désendettement (min. max.) an	2,7 en 2026 1,9 en 2028

La prospective financière propose le maintien d'un fort niveau d'investissement, à 40 727 700 € HT – 48 873 300 € TTC sur la période 2023-2028.

Pour financer les investissements de ce plan pluriannuel d'investissement 2023/2028, le recours à l'emprunt pour couvrir les besoins de financement est proposé :

⇒ Réalisation de 4M€ d'emprunt (2 M€ en 2025 et 2 M€ en 2026)

Le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA.

IX. Conclusions du Rapport d'Orientation Budgétaire :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 propose le maintien du budget 2024 dans ses équilibres, basé sur le financement des investissements 2024 à partir des ressources propres du syndicat.

La révision au 1er janvier 2024 du tarif de l'USESA de 1.5% compense partiellement l'inflation constatée du coût de ses investissements.

La révision du tarif de l'eau potable permet de maintenir le niveau de la CAF à son niveau moyen (2.5M€). L'USESA maintient sa forte capacité d'investissement.

Le Président

Hugues DAZARD



44/44